



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis
est disponible dans
impots.gouv.fr via la
barre de recherche

M BORDEDEBAT BERNARD
25 CHE DE SIAOUBERE
65200 LOUCRUP

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 31 087 016 421
Référence de l'avis : 19 65 4092472 95

Numéro de propriétaire : 281 B00048 P

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBBLCH
M BORDEDEBAT BERNARD PIERRE

PROP/INDIVIS 11141 MBFD48
MME GELIS CHRISTINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

1 008,00 €

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur impots.gouv.fr, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

65028

Vos démarches

- ↳ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ↳ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ↳ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ↳ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TARBES
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50

 • Sur le montant de votre impôt :
 SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 59

*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 281 LOUCRUP

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	7,07 %	%	0,265 %	24,69 %	0,205 %	13,20 %	0,216 %	
	Taux 2019	7,07 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	13,04 %	0,211 %	
	Adresse	25 CHE DE SIAOUBERE							
	Base ①	2119		2119	2119	2119	2119	2119	
	Cotisation	150		8	523	4	276	4	965
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	147		5	512	4	274	4		
Cotisations 2019	150		8	523	4	276	4	965	
Variation	+2,04 %	%	+60,00 %	+2,15 %	0 %	+0,73 %	0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2018	33,90 %	%	2,95 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	0,532 %	
	Taux 2019	33,90 %	%	3,13 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,519 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	1		1			1	1	
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019	0		0			0	0	0
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité					1	Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			43
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			1008